

La Municipalité de Moudon, faisant référence à l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) concernant le référendum communal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 3 mars 2026, le Conseil communal a adopté les objets suivants :

- **Préavis No 103/26**, Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.— pour la construction d'un centre funéraire et réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101.
- **Préavis No 104/26**, Demande d'autorisation d'entreprendre les travaux de mesures de protection contre le danger de glissement de terrain au lieu-dit Les Combremonts, parcelle n°632, relatifs au préavis 81/25.
- **Préavis No 105/26**, Demande d'un crédit de CHF 105'000.-- pour le réaménagement de la place de jeux de Beauregard, parcelle 1031.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b (LEDP).

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Les listes de signatures doivent être déposées au greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 163, alinéa 3, signée par 15% du corps électoral de la commune. Les prolongations de délais prévues à l'article 134 alinéa 2 et 3, s'appliquent par analogie. Si le délai référendaire de 60 jours court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si le délai référendaire de 60 jours court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours.

Moudon, le 4 mars 2026 (date de l'affichage au pilier public)